



La mutuelle des Jeunes Actifs

À partir de
7,50 €
par mois*

SMENOPRO

La garantie des jeunes actifs

La complémentaire santé SMENO PRO

Les 4 garanties SMENO PRO

Les + SMENO PRO

SMENOPRO, la complémentaire santé qui a **tout compris** aux jeunes actifs !

Les services SMENOPRO

LA SÉCURITÉ SOCIALE : UNE COUVERTURE PARTIELLE

Le régime obligatoire de la Sécurité sociale ne rembourse pas les soins médicaux à 100 %. Par exemple, une visite chez le médecin traitant est remboursée à hauteur de 70 % de son montant par la Sécu, les médicaments à hauteur de 35 à 65 %.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : POUR ÊTRE MIEUX REMBOURSÉ

La complémentaire santé prend en charge la partie non remboursée de la Sécurité sociale et vous verse la différence. Un remboursement avec mutuelle se réfère aux tarifs de base de la Sécurité sociale.

Voici un exemple de remboursement pour une entorse dans le respect du parcours de soins, avec et sans mutuelle SMENO PRO.

EXEMPLE

Soins	Mes dépenses	Taux Sécurité sociale	Montant Sécurité sociale	Sans garantie SMENO PRO, je règle	Avec ma garantie XL PRO, je règle
Consultation médecin traitant	22 €	70 %	14,40 €*	6,60 €	
Radio	25,92 €	70 %	17,14 €*	7,78 €	
Consultation spécialiste	28 €	70 %	18,60 €*	8,40 €	
Pharmacie	40 €	35 %	13 €**	26 €	
Total	115,92 €	-	63,14 €	48,78 €	

*Participation forfaitaire obligatoire (art. 20 de la réforme de l'assurance maladie) fixée à 1 €.

**Franchise médicale de 0,50 € par boîte de médicament (soit 2 boîtes pour l'exemple).

- **Couverture immédiate** dès le lendemain de l'adhésion.
- **Pas de questionnaire** de santé.
- Vos demandes de remboursement **traitées en 48h**.
- **Paiement mensuel** sans frais.
- **Tiers payant** dans toute la France.
- **Suivi de vos remboursements sur smenopro.com** et alerte mail dès que vous avez été remboursé.

INCLUS

Avec votre Garantie SMENO PRO : vos assurances Responsabilité civile et Individuelle accident

+ Carte Avantages (des réductions et des bons plans chez plus de 300 partenaire).

Pour plus de détails et connaître les tarifs d'adhésion, lisez vite les pages suivantes...

EUROP ASSISTANCE : les prestations d'assistance sont garanties et mises en œuvre par Europ Assistance : 1, promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers. Société Anonyme au capital de 23 601 857 €. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 403 147 903.

La complémentaire santé SMENOPRO

Les 4 garanties SMENOPRO

Les + SMENOPRO

Les 4 garanties SMENOPRO

Tout savoir pour bien choisir !

Pourquoi choisir une garantie SMENOPRO ?



	Sécurité sociale	M PRO	L PRO	XL PRO	XXL PRO
Soins médicaux					
Généralistes/spécialistes (médecin traitant, correspondant, accès direct)	70 %	100 %	100 %	100 %	150 %
Pharmacie (vignettes bleues, blanches, oranges)	35 à 65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Petits appareillages/orthèses	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Analyses/laboratoires	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Radiologie/actes médicaux/chirurgie sans hospitalisation	70 %	70 %	70 %	100 %	100 %
Orthoptie/orthophonie/podologie/orthopédie	60 à 65 %	60 à 65 %	60 à 65 %	100 %	100 %
Soins infirmiers/kiné	60 %	60 %	60 %	100 %	100 %
Frais de transport agréés SS	65 %	65 %	65 %	100 %	100 %
hors parcours de soins					
Généralistes/spécialistes	50 %	80 %	80 %	80 %	130 %
Radiologie/actes médicaux/chirurgie sans hospitalisation	50 %	50 %	50 %	80 %	80 %
Hospitalisation					
Médicale/maternité/chirurgicale/IVG	80 à 100 %	100 %	100 %	100 %	150 %
Forfait journalier hospitalier illimité	-	16 €/jour	16 €/jour	16 €/jour	16 €/jour
Forfait chambre particulière (limité à 21 jours du 01/10/08 au 30/09/09)	-	-	20 €/jour	25 €/jour	40 €/jour
Indemnité hospitalière ⁽¹⁾	-	-	-	-	15 €/jour
Forfait naissance	-	150 €	150 €	150 €	150 €
Dentaire					
Soins	70 %	70 %	100 %	100 %	150 %
Prothèses	70 %	70 %	70 %	100 %	150 %
bonus fidélité après 1 an ⁽²⁾ + 25 %	-	-	-	125 %	175 %
bonus fidélité après 2 ans ⁽³⁾ + 50 %	-	-	-	150 %	200 %
Optique					
Montures/verres/lentilles remboursés par la SS	65 %	65 %	100 %	100 %	150 %
bonus fidélité après 1 an ⁽²⁾ + 25 %	-	-	-	125 %	175 %
bonus fidélité après 2 ans ⁽³⁾ + 50 %	-	-	-	150 %	200 %
Forfaits dentaire + optique					
Prothèses dentaires (versés en 1 fois) / Lunettes-lentilles	-	-	-	50 €/50 €	150 €/150 €
bonus fidélité : dentaire/optique après 1 an ⁽²⁾ + 50 %	-	-	-	75 €/75 €	225 €/225 €
bonus fidélité : dentaire/optique après 2 ans ⁽³⁾ + 100 %	-	-	-	100 €/100 €	300 €/300 €
Forfait "santé bien-être"					
Homéopathie ⁽⁴⁾	-	-	40 €	40 €	100 €
Nutritionniste ⁽⁴⁾	-	-	30 €	30 €	30 €
Prescription pharmaceutique ⁽⁵⁾	-	-	15 €	15 €	15 €
Forfait "santé"					
Vaccins, rappels, dépistage hépatite B	-	-	70 €	70 €	130 €
Arrêt du tabac sur prescription médicale ⁽⁶⁾	50 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Forfait "contraception"⁽⁷⁾					
Pilule du lendemain, patch contraceptif, anneau, préservatifs masculins/féminins, pilule nouvelle génération, test de grossesse	-	-	50 €	50 €	60 €
Assurance Responsabilité civile, vie privée et individuelle accident + carte Avantages					
	-	incluse	incluse	incluse	incluse

Ces garanties sont dites "responsables" conformément à l'article R871-1 du code de la Sécurité sociale. A ce titre, elles ne prennent pas en charge : la participation forfaitaire de 1 € - la majoration de la participation financière de l'assuré en cas de non respect du parcours de soin - la franchise de 8 € sur les dépassements d'honoraires sur "actes cliniques et techniques" : cette mention ne concerne que la garantie XXL (consultations généralistes et spécialistes hors parcours de soins). Les taux de remboursement s'appliquent sur la base des tarifs de responsabilité de la Sécurité sociale en vigueur à la date de l'assemblée générale de la SMENO du 15/03/2008. Ils incluent le remboursement Sécurité sociale. Toute modification des taux de remboursement SS consécutive à la publication de nouveaux décrets ultérieurs au 15/03/2008 ne saurait engager la responsabilité de la SMENO. Se reporter au règlement mutualiste SMENO pour connaître la date d'effet des garanties, le détail des prestations, leurs conditions de versement et d'exclusion. (1) Dans la limite de 5 jours de versement, franchise de 2 jours et sur présentation de factures. (2) En cas de non consommation l'année précédente. (3) En cas de non consommation les 2 années précédentes. Les bonus fidélité s'appliquent aux personnes ayant adhéré 12 mois (du 1/10/08 au 30/09/09) et adhérant à nouveau à la même garantie pour une nouvelle année. (4) Dépassements d'honoraires et médicaments prescrits par un médecin homéopathe ou nutritionniste. (5) Forfait prescription pharmaceutique : permet la prise en charge de traitements pharmaceutiques prescrits par un pharmacien et relatifs à des médicaments avec vignettes, forfait versé en 1 ou plusieurs fois sur présentation d'une facture pharmaceutique nominative sur laquelle devront être apposées les vignettes. (6) Forfait aide à l'arrêt du tabac : forfait versé sur prescription médicale. Après le versement du forfait de 50 € par la Sécurité sociale, la SMENO versera en complément 50 €/mois pendant 2 mois soit 100 € au total. (7) Sur présentation de facture. Participation assurée (sur actes > 91 €), prise en charge uniquement sur la garantie XXL.

- **Responsabilité civile et individuelle accident** inclus dans chaque garantie.
- **Carte avantages SMENO PRO** : 5 à 40 % de réductions chez plus de 300 partenaires inclus dans chaque garantie.
- **Bonus fidélité** sur les forfaits optique et dentaire : 50 % après 1 an et 100 % après 2 ans à partir de la garantie XL PRO.
- **De nombreux forfaits** (santé, santé bien-être, contraception) à partir de la garantie L PRO.
- **Forfaits optique et dentaire** à partir de la garantie XL PRO.
- **Indemnité hospitalière** (TV, téléphone...) en cas d'hospitalisation pour la garantie XXL PRO.

Handwritten notes in red ink:
 1 + x
 b e
 o d
 v l 3

SMENOPRO, C'EST 4 GARANTIES ADAPTÉES À VOS BESOINS

A chaque âge, son tarif, choisissez votre garantie et remplissez le bulletin d'adhésion. Renvoyez-le dans l'enveloppe jointe sans l'affranchir. Vous serez **couvert dès le lendemain** de votre adhésion.

À CHAQUE ÂGE*, SON TARIF :

TRANCHE D'ÂGE	M Pro	L Pro	XL Pro	XXL Pro
De 18 à 24 ans	7,5 €/mois	14,5 €/mois	19 €/mois	28,5 €/mois
De 25 à 26 ans	9 €/mois	15 €/mois	21 €/mois	29 €/mois
De 27 à 28 ans	9 €/mois	17 €/mois	22 €/mois	30 €/mois
De 29 à 35 ans	10 €/mois	18 €/mois	25 €/mois	33 €/mois
Enfants**	6 €/mois	9 €/mois	15 €/mois	20 €/mois

* Votre âge à la date d'adhésion. Pour les plus de 35 ans, consultez nos tarifs sur www.smenopro.com.
 ** Gratuit à partir du 3^{ème} enfant. Tarifs mensuels valables jusqu'au 30 septembre 2009.

Votre carte



Jeunes Actifs

Un pack d'assurances et de réductions

24 €/an
ou
2 €/mois⁽¹⁾

■ RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT

Cette garantie couvre les dommages que vous pouvez causer à des tiers lors de vos activités privées (sports, loisirs...) ou si vous êtes victime d'un accident dans le cadre de votre vie privée et de vos loisirs.

■ GARANTIE PERTE ET VOL⁽²⁾

- **Téléphone portable** : remboursement des communications frauduleuses intervenues dans les 48 h qui suivent le vol de votre portable (s'il était sous votre garde).
- **Clés de résidence principale** : remboursement des frais de réfection, remplacement de la serrure, en cas de vol ou perte des papiers d'identité avec les clés.
- **Papiers officiels** : remboursement du coût de renouvellement (permis de conduire, carte grise, passeport).

■ EUROP ASSISTANCE 24H/24 ET 7J/7

Cette garantie vous couvre pour vos voyages de loisirs en France et à l'étranger :

- **le remboursement complémentaire** : des frais médicaux et l'avance des frais d'hospitalisation à l'étranger à hauteur de 5 335 € ou de 76 224 € en fonction de votre destination,
- **la prise en charge** des frais de secours sur les pistes de skis balisées,
- **le service téléphonique** Informations Voyage : précautions médicales et formalités administratives (vaccins, visa...),
- **le rapatriement** médical d'urgence.

■ INFORMATIONS JURIDIQUES

Bénéficiez des informations juridiques et pratiques par téléphone en cas de litiges dans les domaines suivants : consommation, logement, banque...

■ EN CAS D'ACCIDENT

Versement de 15 € par jour d'hospitalisation pour frais de téléphone, TV...

■ PROTECTION JURIDIQUE ET ASSURANCE LIVRAISON DES ACHATS SUR INTERNET

En cas de livraison non-conforme ou de non-livraison suite à un achat sur Internet, SMENO PRO vous propose un service d'informations juridiques par téléphone et une Assurance Livraison des achats sur Internet qui vous permettront d'obtenir entière satisfaction (selon les conditions du contrat).

■ AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI

Des conseils pour rédiger un CV efficace, savoir se présenter et bâtir un projet professionnel solide et réaliste.

De - 5 % à - 40%
chez nos partenaires⁽³⁾ !

Des bons d'achat à prix réduit
à retirer en agence SMENO PRO



Des bons d'achat Kadéos
LA REDOUTE
PRINTEMPS
Conforama
macys

Des réductions
sur présentation de votre
Carte Jeunes Actifs



Vos assurances Jeunes Actifs

La SMENO PRO vous propose également des assurances adaptées à vos besoins.

NOUVEAU

■ ASSURANCE CRÉDIT⁽⁴⁾

Vous souhaitez contracter un emprunt (achat d'un logement, d'une voiture, d'un équipement informatique ou autre...) ? Calculez votre assurance de prêt adaptée à vos besoins et à votre budget grâce à notre simulateur sur fluid-assurances.com

NOUVEAU

■ ASSURANCE SCOLAIRE⁽⁵⁾ : 3 formules complètes de la maternelle à la terminale, à partir de 7 €/an

Souscription et informations sur fluid-assurances.com

NOUVEAU

■ PROTECTION JURIDIQUE⁽⁶⁾ : 29 €/an

Pour régler vos difficultés juridiques du quotidien (consommation, travail, logement...), bénéficiez d'informations juridiques par téléphone. Souscription et renseignements sur fluid-assurances.com

■ ASSURANCE HABITATION⁽⁷⁾

adaptée à vos besoins à partir de 70 €/an (pour un studio ou un T1)

Souscription immédiate sur fluid-assurances.com ou au **0 825 322 322** (0,15 € depuis un poste fixe, du lundi au vendredi de 9h à 18h).

■ ASSURANCE AUTO⁽⁸⁾

Profitez de tarifs négociés : devis gratuit et souscription immédiate au **0 800 506 315** (du lundi au vendredi de 8h30 à 20h30 et le samedi de 9h à 16h30). Devis en ligne sur fluid-assurances.com

Jeunes Actifs

N'oubliez pas de cocher la case CJA dans le bulletin d'adhésion

(1) 2€/mois si adhésion en même temps qu'une mutuelle par prélèvement. Cette garantie peut-être souscrite individuellement à 24 € par an. Pas de possibilité en paiement mensuel. Ce document n'est pas contractuel, il ne constitue qu'un résumé des garanties. Conditions d'application et de mise en oeuvre des garanties, délais, franchises et exclusions : merci de consulter les Conditions Générales et particulières auprès des agences SMENOPRO et sur smenopro.com. Responsabilité Civile vie privée : contrat n° 1742420304 souscrit auprès d'AXA France IARD - Siège social : 26 rue Drouot 75009 Paris - RCS Paris 722 057 460 - Société régie par le Code des Assurances - par l'intermédiaire de S2C - 432 bd Michelet 13009 Marseille - SARL de courtage d'assurance au capital de 7622,45 €. N° ORIAS 07 030 727. Individuelle Accident/ Perte et vol : convention 5 140 740 souscrite auprès d'ACE European Group Limited - Siège social : Le Colisée 8 av. de l'Arche 93419 Courbevoie - Société régie par le Code des Assurances - par l'intermédiaire de S2C - Europ Assistance : les prestations assistance sont garanties et mises en œuvre par Europ Assistance France - RCS Nanterre 403 147 903 - 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers - SA au capital

de 23 601 857 €. - Entreprise régie par le Code des Assurances. Ce résumé des prestations est extrait de la convention "Mutuelle Etudiante d'Assistance" SMENO E89 et n'est pas un document contractuel. JURIDICA - 1 place Victorien Sardou 78166 Marly Le Roi Cedex - SA au capital de 8 377 134,03 € - Entreprise régie par le Code des Assurances. RCS Versailles 572 079 150 - TVA intracommunautaire FR 69 572 079 150 - Siège social : 1 place Victorien Sardou 79160 Marly Le Roi - N° contrat groupe 2 733 893 604 - AIG Europe - police n°04 089 005 - Courtier ANO (Assurances du Nord Ouest) SARL de courtage d'assurances au capital de 18 000 €. RCS Lille 401 172 093 - 45, bd de la Liberté - 59046 Lille Cedex - N° ORIAS 07 030 114. (2) Le plafond pour l'ensemble de ces garanties est limité à 550€ par année et par adhésion à la Carte Jeunes Actifs. (3) Liste exhaustive consultable dans nos agences ou sur notre site Internet smenopro.com. (4) Contrat souscrit auprès de l'UIGIP géré et diffusé par Conseil Européen de courtage (CEC - Gestionnaire des conventions) - SAS au capital de 300 000 € - RCS Paris 86 B 6794 - Siège social : 73/75 rue Brillat Savarin 75013 Paris - N°ORIAS 07 005 951 - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances. (5) Contrat souscrit auprès de ACE European Group Limited - Société au capital de 544 741 144 € - Le Colisée 8 av. de l'Arche 92419 Courbevoie Cedex - par l'intermédiaire de S2C. (6) Contrat souscrit auprès de JURIDICA - 1 place Victorien Sardou 78166 Marly Le Roi Cedex. (7) Contrat souscrit auprès d'AXA France IARD - 26 rue Drouot 75009 Paris - RCS Paris 722 057 460 - Société régie par le Code des Assurances. (8) Contrat souscrit auprès d'AUTOFIRST - Société de courtage d'assurances - B.P 150 62327 Boulogne sur Mer Cedex - S.A.S. au capital de 1 577 847 € - RCS Boulogne sur Mer B 404 843 799 - Code APE 672Z - Siret 404 843 799 00028 - N° ORIAS 07 005 053 (www.orias.fr). Exercé sous le contrôle de l'ACAM - 61 rue Taïbout - 75009 Paris et dans le cadre des dispositions de l'article L520-1-I, 1° bis du Code des Assurances.

Votre carte

Un pack d'assurances et de réductions



Jeunes Actifs

24 €/an
ou
2 €/mois⁽¹⁾

■ RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT

Cette garantie couvre les dommages que vous pouvez causer à des tiers lors de vos activités privées (sports, loisirs...) ou si vous êtes victime d'un accident dans le cadre de votre vie privée et de vos loisirs.

■ GARANTIE PERTE ET VOL⁽²⁾

- **Téléphone portable** : remboursement des communications frauduleuses intervenues dans les 48 h qui suivent le vol de votre portable (s'il était sous votre garde).
- **Clés de résidence principale** : remboursement des frais de réfection, remplacement de la serrure, en cas de vol ou perte des papiers d'identité avec les clés.
- **Papiers officiels** : remboursement du coût de renouvellement (permis de conduire, carte grise, passeport).

■ EUROP ASSISTANCE 24H/24 ET 7J/7

Cette garantie vous couvre pour vos voyages de loisirs en France et à l'étranger :

- **le remboursement complémentaire** : des frais médicaux et l'avance des frais d'hospitalisation à l'étranger à hauteur de 5 335 € ou de 76 224 € en fonction de votre destination,
- **la prise en charge** des frais de secours sur les pistes de skis balisées,
- **le service téléphonique** Informations Voyage : précautions médicales et formalités administratives (vaccins, visa...),
- **le rapatriement** médical d'urgence.

■ INFORMATIONS JURIDIQUES

Bénéficiez des informations juridiques et pratiques par téléphone en cas de litiges dans les domaines suivants : consommation, logement, banque...

De - 5 % à - 40%
chez nos partenaires⁽³⁾ !

Des bons d'achat à prix réduit
à retirer en agence SMENO PRO

Des bons d'achat Kadéos
LA REDOUTE
PRINTemps
CONFORT
macys

Des réductions
sur présentation de votre
Carte Jeunes Actifs



Comment adhérer à une garantie SMENO PRO ?

EN AGENCE

Rendez-vous dans l'agence SMENO PRO la plus proche de chez vous (liste au dos) munis des 3 documents suivants :

- votre attestation de Sécurité sociale,
- un RIB,
- un moyen de paiement,

Vous repartez immédiatement avec votre carte mutuelle ou votre attestation d'adhésion.

DE CHEZ VOUS

Par Téléphone : 0 825 322 322 du lundi au vendredi de 9h à 18h (0,15 € TTC/min)

Sur Internet : smenopro.com.

Par courrier : en utilisant le bulletin d'adhésion et l'enveloppe T.

Choisissez votre formule et votre mode de règlement.

■ VOUS CHOISISSEZ LE RÈGLEMENT MENSUEL SANS FRAIS ?

Merci de verser un acompte correspondant au montant des 2 premières mensualités majorée de 2 €/mois si vous adhérez à la carte "Jeune Actif" et de compléter l'autorisation de prélèvement du bulletin d'adhésion.

N'oubliez pas de joindre obligatoirement à votre paiement et votre bulletin d'adhésion, une photocopie de l'attestation de votre carte Vitale.

■ VOUS CHOISISSEZ LE RÈGLEMENT EN UNE FOIS ?

Merci de régler par chèque ou Carte Bancaire votre année de cotisation jusqu'au 30 septembre 2009. N'oubliez pas de joindre à votre bulletin d'adhésion une photocopie de l'attestation de votre carte Vitale et un RIB (ou RIP).

BULLETIN D'ADHESION SMENO PRO

SMENO - 59046 Lille Cedex - Mutuelle des Etudiants du Nord-Ouest n° 781123450 régie par le code de la mutualité. Membre du GIE Liberté

Garantie : Montant : € Mode de paiement : N° identifiant :
Lien archive : Lieu de vente :

Prénom : Date de naissance :/...../..... Ville : Nationalité :
N° de sécu :/...../..... Ville : Nationalité :
Adresse principale : Code postal : Ville :
Téléphone : Portable⁽¹⁾ : E-mail⁽¹⁾ :

Je choisis de payer par : CB Chèque Espèces Crypto

Date d'effet :/...../..... Enfants : Non Oui

Si vous souhaitez faire adhérer votre enfant à la SMENO PRO, joindre un extrait d'acte de naissance. Je souhaite obtenir des informations sur les indemnités journalières /garantie décès / invalidité.

Soit : mois x € mensualité = €

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

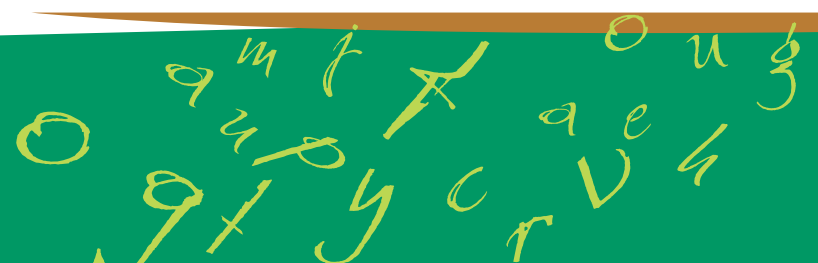
Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

Je règle le différent directement avec la SMENO PRO.

(1)2€/mois si adhésion en même temps qu'une mutuelle par prélèvement. Cette garantie peut-être souscrite individuellement à 24 € par an. Pas de possibilité en paiement mensuel. Ce document n'est pas contractuel, il ne constitue qu'un résumé des garanties. Conditions d'application et de mise en oeuvre des garanties, délais, franchises et exclusions : merci de consulter les Conditions Générales et particulières auprès des agences SMENO PRO et sur smenopro.com. Responsabilité Civile vie privée : contrat n° 1742420304 souscrit auprès d'AXA France IARD - Siège social : 26 rue Drouot 75009 Paris 722 057 460 - Société régie par le Code des Assurances - par l'intermédiaire de SZC - 432 bd Michelet 13009 Marseille - SARL de courtage d'assurance au capital de 7622,45 €. N° ORIAS 07 030 727. Individuelle Accident/ Perte et vol : convention 5 140 740 souscrite auprès d'ACE European Group Limited - Siège social : Le Colisée 8 av. de l'Arche 93419 Courbevoie - Société régie par le Code des Assurances - par l'intermédiaire de SZC - Europ Assistance : les prestations assistance sont garanties et mises en oeuvre par Europ Assistance France - RCS Nanterre 403 147 903 - 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers - SA au



A REMPLIR AU STYLO BILLE

L'ensemble des champs est obligatoire (sauf mentions contraires), à défaut SMENO sera dans l'impossibilité de traiter votre demande.

A • VOS COORDONNÉES

• Adhérent

• Conjoint (ou enfants)

B • VOTRE GARANTIE COMPLÉMENTAIRE SANTE

C • VOTRE MODE DE PAIEMENT

D • SIGNATURE

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

COMPTES À DÉBITER

ORGANISME CRÉANCIER

SMENO - 59046 LILLE CEDEX - RNM N° 78 11 23 450

Pour adhérer à la SMÉNOPRO de chez vous

- 1** Remplissez, datez et signez le bulletin d'adhésion.
- 2** Pour les paiements mensuels : joignez à votre paiement (chèque ou CB) une photocopie de l'attestation de votre carte Vitale ainsi qu'un RIB (ou RIP).

Pour les paiements annuels : joignez à votre paiement (chèque ou CB) une photocopie de l'attestation de votre carte Vitale.
- 3** Renvoyez le tout dans l'enveloppe T ci-dessous sans l'affranchir.

0 9 1
2
a u p
m i t
z

La **SMENO**PRO toujours à votre écoute !

DANS VOS AGENCES SMENO PRO

- **Amiens**
18 rue Jean Catelas
- **Caen**
40 avenue de la libération
- **Le Havre**
2 à 4 rue Voltaire
- **Lille**
 - Furet du Nord, 15 pl. du G^{al} de Gaulle, 6^{ème} étage
 - 43 boulevard Vauban
- **Mont St Aignan (Rouen)**
7 place Colbert
- **Valenciennes**
20 avenue Clémenceau
- **Villeneuve d'Ascq**
Furet du Nord, Galerie de Ventoux, Centre Commercial V2

PAR TÉLÉPHONE

Besoin d'informations ou de conseils ? Composez le **0 825 322 322**
(0,15 €/min depuis un poste fixe, du lundi au vendredi de 9h à 18h).

SUR INTERNET

Adhérez et suivez vos remboursements en ligne sur **SMENOPRO.COM**

SMENOPRO
La garantie des jeunes actifs

FLUID
ASSURANCES


**MUTUALITE
FRANCAISE**

Statuts consultables en agence et sur smenopro.com